

## L'infirmière en pratique avancée en santé mentale : répondre aux besoins de la population

Joanne Lavoie, M. Sc. inf. (c) UQAR, Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec

Catherine Fortin, M. Sc. inf., équipe de psycho-oncologie du CHU-Hôtel-Dieu de Québec

Emmanuelle Bouchard, M. Sc. inf. (c) UQAR, CSSS de la Vieille-Capitale

### Contexte

En réponse aux besoins de plus en plus complexes des personnes atteintes de troubles mentaux, un réaménagement majeur de l'organisation des services en santé mentale s'est imposé au cours des dernières années. Afin de satisfaire aux nouvelles exigences de prestations de soins, plusieurs professions se sont engagées dans la redéfinition de leur rôle. L'exercice infirmier ne fait pas exception. Le besoin d'améliorer de façon significative les compétences infirmières en santé mentale et soins psychiatriques s'est traduit, entre autres, par la création d'une formation infirmière en pratique avancée au deuxième cycle.

Dans le cadre du cinquième symposium en santé mentale tenu lors du congrès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), le commissaire à la santé et au bien-être, le Dr Robert Salois, a exposé les principales recommandations tirées du Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux 2012, dont il a dirigé les travaux. En lien avec ces recommandations – que l'on pense à la lutte à la stigmatisation, à la promotion de la santé ou encore au renforcement de la première ligne – la pratique infirmière avancée en santé mentale est assurément une avenue incontournable. Cet article permettra au lecteur de reconnaître son apport précis aux soins de santé mentale modernes.



### Un rôle central

La santé mentale et la santé physique sont indissociables. Chez les personnes atteintes de troubles mentaux, la prévalence de problèmes physiques est significativement plus élevée que dans la population générale. À l'inverse, les gens souffrant de maladies physiques sont plus à risque de développer des troubles psychologiques (Prince et al., 2007). Les modèles de soins intégrés, c'est-à-dire qui englobent simultanément ces deux dimensions, s'avèrent plus efficaces et efficients – tant en ce qui concerne l'évolution de la maladie que les coûts reliés aux services offerts – que ceux qui fragmentent la santé physique et mentale (Kathol, Lattimer, Gold, Perez et Gutteridge, 2011). Dans cette optique, les infirmières se démarquent par leur approche privilégiant la santé dans sa globalité. L'infirmière est d'ailleurs l'unique professionnelle, avec le médecin, à pouvoir poser l'acte réservé à ces professions, qui est celui d'évaluer à la fois l'état de santé physique et l'état de santé mentale de la personne. Également, grâce aux compétences et connaissances acquises dans la formation universitaire de deuxième cycle en santé mentale et soins psychiatriques, l'infirmière spécialisée sera habilitée à évaluer les troubles mentaux de façon autonome, à prodiguer des soins dans des situations cliniques complexes et à assurer le suivi clinique infirmier de la personne et de ses proches. Par exemple, l'infirmière en pratique avancée pourra dépister précocement l'apparition d'un premier épisode psychotique, ce qui diminuera les impacts liés à une longue psychose non traitée, laquelle est associée à une plus forte prévalence de chronicisation de la maladie.

Les modèles de soins intégrés s'avèrent plus efficaces et efficients que ceux qui fragmentent la santé physique et mentale.

Des infirmières en pratique avancée en santé mentale ont déjà fait leur apparition dans divers pays, par exemple en Australie, aux États-Unis et dans plusieurs provinces canadiennes. L'intégration de ces professionnelles dans les équipes de soins de première ou de deuxième ligne, tout comme dans les groupes de médecine familiale ou dans les urgences, est une valeur ajoutée pour répondre aux besoins de la population en matière de santé mentale. En effet, lorsqu'elles sont présentes dans un établissement de santé, leurs attitudes et compétences permettent le rétablissement de la personne; elles réduisent aussi la rupture et l'inégalité dans l'offre de services, diminuent le recours aux urgences et la durée d'hospitalisation et assurent l'efficacité des services offerts dans les cliniques médicales (Brinkman, Hunks, Bruggencate et Clelland, 2009; Fisher, 2005; Nicholls, Gaynor, Shafiei, Bosanac et Farrell, 2011; Wand, White, Patching, Dixon et Green, 2012).

### Une infirmière d'abord et avant tout

La promotion et la prévention en santé physique et mentale sont des activités inhérentes au rôle de la profession.

L'infirmière spécialisée demeurera d'abord et avant tout une infirmière; elle conservera l'unicité de son rôle, ses compétences et connaissances propres à son expertise (Wortans, Happell et Johnstone, 2006). La discipline infirmière ne se substitue pas à la discipline médicale, mais apporte une contribution complémentaire et indépendante dans les soins et traitements des individus atteints d'un trouble de santé mentale complexe. La pratique avancée n'est pas tant une extension médicale qu'une expansion de soins assurés selon une approche holistique découlant d'une perspective infirmière (Dempsey et Ribak, 2012). Ainsi, l'infirmière spécialisée aidera la personne, sa famille et la communauté, dans une relation de partenariat, à reconnaître ses habiletés, ses forces, ses ressources, et à les utiliser afin de conserver la santé ou la recouvrer. Par ailleurs, la promotion et la prévention en santé physique et mentale sont des activités inhérentes au rôle de la profession; l'infirmière en pratique avancée pourra donc, en s'appuyant sur des données probantes, accompagner la personne et ses proches dans le choix et la mise en œuvre de stratégies de promotion et de prévention en santé mentale. Elle s'impliquera dans des projets de recherche ayant cette visée, ou encore, innovera en concevant des programmes pour la population en général ainsi que pour les personnes plus à risque, tels les jeunes ayant un parent atteint d'un trouble de santé mentale.

### Conclusion

À la lumière de ces quelques lignes, l'infirmière spécialisée en santé mentale a sans contredit un rôle fondamental à jouer en regard des recommandations du commissaire à la santé et au bien-être. À l'instar de plusieurs pays, le Québec ne tardera pas à reconnaître un titre à cette nouvelle ressource professionnelle afin qu'elle puisse déployer ses compétences et jouer pleinement son rôle. En plus d'accroître l'accessibilité à des soins de qualité en santé mentale pour la population, la présence de l'infirmière en pratique avancée améliorera l'expérience du patient dans sa démarche de rétablissement.

### Bibliographie

1. Brinkman, K., Hunks, D., Bruggencate, G. & Clelland, S. (2009). Evaluation of a new mental health liaison role in a rural health centre in Rocky Mountain House, Alberta: A Canadian story. *International Journal of Mental Health Nursing*, 18(1), 42-52.
2. Dempsey, A. & Ribak, J. (2012). The Future of the Psychiatric Mental Health Clinical Nurse Specialist: Evolution or Extinction. *Nursing Clinics of North America*, 47(2), 295-304. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.cnur.2012.02.003>
3. Fisher, J. E. (2005). Mental health nurse practitioners in Australia: Improving access to quality mental health care. *International journal of mental health nursing*, 14(4), 222-229.
4. Kathol, R. G. et al. (2011). Creating clinical and economic "wins" through integrated case management: lessons for physicians and health system administrators. *Professional Case Management*, 16(6), 290-300.
5. Nicholls, D. et al. (2011). Mental health nursing in emergency departments: The case for a nurse practitioner role. *Journal of clinical nursing*, 20(3-4), 530-536.
6. Prince, M. et al. (2007). No health without mental health. *The Lancet*, 370(9590), 859-877.
7. Wand, T. et al. (2012). Outcomes from the evaluation of an emergency department-based mental health nurse practitioner outpatient service in Australia. *Journal of the American Academy of Nurse Practitioners*, 24(3), 149-159.
8. Wortans, J. et al. (2006). The role of the nurse practitioner in psychiatric/mental health nursing: exploring consumer satisfaction. *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing*, 13(1), 78-84.